



COLLECTION LIBRE

Une collection « libre »

- Participe aux expositions en dehors des classes de compétition.
- Ne fait pas l'objet de notation.
- Dans les expositions ayant simultanément une classe de compétition de niveau régional ou national, une collection libre peut recevoir (sur demande de l'exposant) des avis de personnes désignées, ou du public, selon le choix des organisateurs. Cet avis est donné, selon le modèle ci-dessous (synthétisé en cas d'avis du public).

Toute liberté est laissée au collectionneur sur le choix du matériel constituant la collection exposée. Ainsi, ce matériel peut être exclusivement philatélique (exemple, une collection de sujet, une période d'émissions postales...), ou ne comporter aucun document postal (exemple, cartes postales, modèles réduits, muselets ...).

Les organisateurs d'une manifestation sont souverains pour fixer les conditions de présentation, notamment sur la nature ou les dimensions maximales des objets constituant la collection à présenter. Le matériel support de la collection (tables, cadres, vitrines ...) est imposé par les organisateurs. Ils peuvent cependant accepter que le collectionneur fournisse et transporte ce matériel support en même temps que sa collection.

Les risques de disparition ou de dégradation de matériel exposé (même si l'exposant dépose simplement ce matériel sur un support), et ceux de sécurité du public visiteur, seront pris en charge par l'exposant qui décharge les organisateurs de toute responsabilité en la matière.

De par sa nature, une collection libre ne rentre pas dans le classement des collections exposées. Cependant, tout avis peut être demandé par l'exposant, soit aux organisateurs, soit aux membres du jury ayant travaillé dans les classes de compétition.